

Dyspraxie

Trouble développemental de la **coordination**

Ce qu'il faut savoir



En France, sont concernés :

2 à 6 % des enfants selon les critères ⁽¹⁾

Quelles solutions ?*

Ergothérapie ⁽²⁾
Psychomotricité ⁽²⁾
Orthoptie ⁽³⁾

Comment intégrer les élèves concernés ?



Difficultés possibles* ⁽²⁻⁴⁾



Difficultés à s'engager dans des activités physiques et sportives (comme certains jeux durant la récréation)

Moindre estime de soi et baisse de motivation

Difficultés à manier les objets scolaires

Difficultés dans l'acquisition des compétences mathématiques

Difficultés de perception dans l'espace (estimation des distances, perspective, dimensions, puzzles)

Écriture laborieuse et dessin compliqué

Exemples d'aménagements* ^(2, 4, 5)

Renforcer le sentiment de compétence :

Engager dans d'autres activités (ex : musique, arts, sciences)
Donner des responsabilités (ex : délégué)

Proposer un autre matériel :

Recourir à l'informatique
Utiliser la calculatrice, des aide-mémoires

Vérifier la compréhension autrement :

Éviter le comptage "classique"
Poser les opérations en ligne

Utiliser la pédagogie différenciée avec les enfants concernés :

Privilégier les réponses orales
Éviter les situations de double tâche
Utiliser des repères et des couleurs
Décrire, guider et expliciter !
Se focaliser sur un style (écriture cursive)

**liste non-exhaustive*



Mathieu Cerbai

Neuropsychologue - Créateur de Contenus en Santé Mentale

(1) <https://www.inserm.fr/actualite/la-dyspraxie-est-liee-a-une-alteration-de-la-representation-de-son-corps/> (2) <https://www.vie-publique.fr/rapport/275067-trouble-developpemental-de-la-coordination-dyspraxie> (3) <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/enfants/article/difficultes-et-troubles-des-apprentissages-chez-l-enfant-a-partir-de-5-ans> (4) <https://www.inserm.fr/actualite/pourquoi-enfants-dyspraxiques-ont-ils-aussi-difficultes-en-maths> (5) Ayer, G. (2024). *Trouble développemental de la coordination (anciennement dyspraxie) à l'école régulière: informations à l'intention du corps enseignant sur le trouble, les mesures de différenciation pédagogique et la compensation des désavantages*: Géraldine Ayer, Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS); Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).